



BARÈME DES HONORAIRES TTC

LOI N° 70-9 du 2 janvier 1970 - DECRET N° 72-678 du 20 juillet 1972 - LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014

TRANSACTION SUR IMMOBILIER RÉSIDENTIEL Achat et vente

>150 000 €

Mandat simple

7000 €

Du prix de vente TTC
Net vendeur

Mandat Exclusif

6000 €

Du prix de vente TTC
Net vendeur

<150 000 €

Mandat simple

5 %

Du prix de vente TTC
Net vendeur

Mandat Exclusif

3,90 %

Du prix de vente TTC
Net vendeur

TRANSACTION SUR IMMOBILIER Terrain à bâtir et investissement locatif

PRIX DE VENTE TTC

De 1 € à 40 000 € →
De 40 001 € à et 70 000 € →
De 70 001 € à 100 000 € →
De 100 001 € et + →

MONTANT DES HONORAIRES

6000 € maximum
6 % maximum
5,5% maximum
4% maximum

BIRDS IMMO ne perçoivent aucun fond, titre, effet ou valeur de la part de ses clients à la réservation.

Nos tarifs sont rédigés toutes taxes comprises au taux de la TVA en vigueur inclus.

BIRDS IMMO n'est pas habilité à rédiger un avant-contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux. De tels documents engageant les parties peuvent être rédigés par un notaire, un huissier ou un avocat.

Nos honoraires sont exprimés en euros TTC et sont dus pour une vente immobilière, à la conclusion de l'acte authentique de vente chez le notaire et pour une location d'habitation, le jour de la signature du bail de location. Nos honoraires sont directement payés à BIRDS IMMO par le donneur d'ordre prévu au contrat de mandat ou sur l'avant contrat contre remise d'une facture d'honoraires dûment libellée au débiteur.

BIRDS-IMMO

Rue Claude Mivière – 92270 BOIS-COLOMBES

Capital : 1500 Euros

Carte Professionnelle N° : CPI 92012023000000044

RCS 948 614 441 Paris – Assurance RCP : RD01824859Y

AIG EUROPE SA : Adresse 1 Passerelle des reflets tour CBX 92400 COURBEVOIE